



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# REGLEMENT DE CONSULTATION

## **Marché à procédure adaptée** **Acquisition d'une presse à injecter le plastique**

Date et heure limites de réception des offres : **9 mai 2016, 12h00**

Référence : PI-2016

### **ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La présente consultation porte sur l'enlèvement, la fourniture, la livraison et l'installation du matériel cité dans le CCTP ainsi que la formation du personnel à son utilisation. Les prestations demandées seront exécutées dans les locaux du lycée Polyvalent du Pays de Soule à Chéraute (64130).

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION**

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à 21 jours à compter de la notification du marché. La livraison et la mise en service du matériel devront être faites impérativement pour le 15 septembre 2016.

Le marché est conclu à compter de sa notification.

### **ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT**

La consultation comporte un lot unique.

### **ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 45 jours (quarante cinq jours) à compter de la date limite de réception des offres.

### **ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DU DCE**

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site <https://marchespublics.aquitaine.fr>

### **ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO. L'installation, la mise en place et les frais de port seront inclus dans le prix machine: la facture ne comportera que le tarif machine tout compris.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **Pièce de la candidature**

La lettre de candidature (**DC1** ou équivalent) incluant:

- l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d'entreprises;
- la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics;

La déclaration du candidat (**DC2** ou équivalent) incluant:

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
- Le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;
- Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Le candidat peut apporter la preuve de sa capacité à répondre à cette consultation par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

### **Pièce de l'offre**

Un projet de marché comprenant:

- L'acte d'engagement (**DC 3**) complété et signé
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Le ou les bordereaux des prix
- Un mémoire technique incluant toute information relative au SAV et à la durée de garantie du matériels, toute information relative à la logistique (organisation et moyens dont dispose le candidat pour exécuter la prestation demandée, notamment planning prévisionnel des jours de livraison)
- Les fiches techniques de chaque produit

## **ARTICLE 7 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

### **Transmission sous forme «papier»**

Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé portant les mentions suivantes :

- nom et adresse du candidat,
- « offre pour marché acquisition d'une presse d'injection, ne pas ouvrir »

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR, avant le 9 mai 2016, 12h00, date de limite de réception des offres, à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent du PAYS de SOULE  
avenue Jean Monnet  
64130 Chéraute  
Service Intendance

Horaires du service : 9h – 12h ; 13h30 – 17h

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### **Transmission sous forme électronique**

Les offres transmises sous forme électronique devront être adressées à l'adresse suivante :

[chefdetravail@lyceedupaysdesoule.fr](mailto:chefdetravail@lyceedupaysdesoule.fr)

avant le 9 mai 2016, 12h00

## ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D’ATTRIBUTION DU MARCHE

### ➤ Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction d'une part de la présentation d'une liste des principales fournitures réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

### ➤ Le jugement des offres:

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante:

Allotissement	Qualité et garantie de la maintenance et des services associés	Qualité du Matériel	prix
Lot Unique	10%	50%	40%

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation)

- Le critère qualité sera apprécié au regard de la note explicative des caractéristiques techniques de chaque produit et de la durée de garantie.

- La note qualité des services associés sera basée sur la qualité des services associés basée sur l'engagement des candidats en terme de délai de livraison, de SAV, de garantie et prestation de prise en main par les utilisateurs.

- L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 46 du CMP : NOTI 2 ou équivalents. Il sera demandé au titulaire du marché en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP (direction départementale de la protection des populations).

- L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

## ARTICLE 9 – PAIEMENT :

Le règlement de la facture interviendra après la mise en fonctionnement et la formation du personnel

## ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour des renseignements d'ordre technique :

M. Aimé LE CORRE

Courriel : [chefdetravaux@lyceedupaysdesoule.fr](mailto:chefdetravaux@lyceedupaysdesoule.fr)

Pour des renseignements d'ordre administratif :

Mme Marie Michèle BEGUE

Courriel : [gest.06417791@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.06417791@ac-bordeaux.fr)